

Le Département de la Gironde lance les premiers contrats de ville d'équilibre avec Lesparre-Médoc et Libourne

Jean-Luc Gleyze, président du Département de la Gironde, annonçait en début d'année 2018 la création des contrats de ville d'équilibre pour veiller à une plus grande équité et solidarité entre les territoires girondins. Ce travail est porté par **Christine Bost**, première vice-présidente chargée des synergies, des stratégies et du développement des territoires.

Lors de la commission permanente du 2 juillet 2018, les élus départementaux ont attribué 1,7 million d'euros pour la mise en oeuvre des actions prévues dans le contrat ville d'équilibre de Lesparre-Médoc.

La Gironde accueille plus de 20 000 nouveaux habitants chaque année. Cette dynamique modifie la structure démographique et renforce l'attractivité résidentielle de territoires aussi bien périurbains que ruraux, faisant ainsi évoluer les besoins en matière d'accessibilité aux services, privés et publics.

C'est pourquoi **le Département de la Gironde lance des contrats de ville d'équilibre pour soutenir plus fortement les villes moyennes girondines** qui jouent un rôle de centralité, dans des territoires qui peuvent être marqués par des fragilités sociales ou des carences en matière d'accessibilité des services aux publics.

L'objectif est de **créer de nouveaux équipements structurants pour les habitants, dans tous les domaines du quotidien** : emploi, petite enfance, santé, commerce, numérique, collège, culture, sport, etc. Les villes moyennes de Gironde doivent pouvoir offrir ces services qui participent au bon dynamisme et à l'attractivité de l'ensemble du territoire.

Les objectifs de ces contrats, signés entre le Département et la commune sont les suivants :

> faire de ces villes moyennes des « locomotives » qui irriguent le bassin de vie et renforcer les capacités de développement de chaque territoire ;

> proposer aux villes moyennes un appui sur mesure (ingénierie et soutien financier) en s'engageant à moyen terme pour conduire des actions servant le projet de territoire, en lien avec les priorités départementales.

Dans une première phase, **une dizaine de contrats de ville d'équilibre sera proposée**, à l'attention des communes ayant d'ores et déjà formalisé un plan d'actions structuré et global. Les communes concernées pourraient être Pauillac, Blaye, Saint-André-de-Cubzac, Sainte-Foy-la-Grande, La Réole, Castillon-la-Bataille, Bazas, Langon, Coutras. **Les premiers contrats ville d'équilibre de Lesparre-Médoc et de Libourne ont été validés lors de la plénière du 28 juin 2018.**

Contacts presse

Typhaine Cornacchiari : 05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44 - typhaine.cornacchiari@gironde.fr

Laurent Gazal : 05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - l.gazal@gironde.fr

Site : **Gironde.fr** - Facebook : **Département de la Gironde** - Twitter : **@gironde**

Le contrat ville d'équilibre avec Lesparre-Médoc

Lesparre-Médoc constitue un pôle urbain, actif et diversifié. La commune concentre de nombreux équipements et services qui profitent à l'ensemble du bassin médocain : sous-préfecture, collège et lycée, établissements de santé (dont la clinique mutualiste) équipements routiers et ferroviaire (gare TER), qui affirment sa vocation tertiaire et une industrie dynamique (filrière viti-vinicole, zone d'équilibre « composites » ...).

Cependant, la fonction d'accueil résidentiel jouée par la ville de Lesparre-Médoc est à l'épreuve : de nombreux logements y sont vacants et le patrimoine bâti est en mauvais état. **Le centre-ville de Lesparre-Médoc dispose pourtant d'atouts pour retrouver une nouvelle attractivité dont bénéficiera l'ensemble du bassin de vie.**

Ce contrat ville d'équilibre s'articule autour des priorités suivantes :

- > **faire de Lesparre-Médoc un véritable pôle structurant, une « locomotive » qui irrigue l'ensemble du bassin de vie** : coordination et partenariat pour renforcer le maillage des services publics et le développement social (MDSI, CCAS, ...) et l'aménagement de l'espace (traversée d'agglomération, qualité des espaces publics, habitats...) ;
- > **soutenir la dynamique économique** comme moteur majeur de développement territorial (mise en tourisme, renforcement du commerce et de l'artisanat de proximité) ;
- > **montrer Lesparre-Médoc, comme une « vitrine » attractive et innovante** permettant de l'identifier comme ville ressource autour d'équipements structurants pour l'ensemble du territoire.

Le Département mobilise plus de 1,7 million d'euros pour dynamiser la commune de Lesparre-Médoc et la communauté de communes : création d'un centre aquatique, réflexion autour d'un espace de lecture publique, traversée d'agglomération, projet de revitalisation urbaine, etc.

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de la mission Médoc qui porte une attention particulière au territoire. Par ailleurs, des coopérations approfondies sur de nombreux projets permettront de **favoriser l'accessibilité aux services et de réaliser de nouveaux équipements indispensables pour les Girondines et Girondins.**

Le contrat ville d'équilibre avec Libourne

La commune de Libourne compte parmi les pôles structurants du département.

Libourne constitue un pôle urbain actif et diversifié avec la présence de nombreux services (privés et publics) et équipements (hôpital, lycée, collège, sous-préfecture, tribunaux, gare TGV et TER...), avec un secteur tertiaire, une industrie dynamique (filrière vitivinicole...) et le développement de l'économie touristique.

Libourne est confrontée aujourd'hui à des enjeux majeurs de revitalisation de son centre-ville qui dispose d'atouts pour retrouver une nouvelle attractivité. Dans le cadre de ce contrat, les actions mises en œuvre doivent permettre de rénover et d'adapter l'habitat, conserver ou réimplanter des services publics et des fonctions médicales, améliorer l'accessibilité physique des services et commerces.

Ce contrat vise à :

- > **renforcer les fonctions stratégiques d'accueil et de services à la population assurées par le centre-ville**, en adaptant l'offre et en réinventant les lieux avec les acteurs (socioculturels, de l'économie sociale et solidaire...) en place ou de retour en centre-ville ;
- > **réaffirmer la façade fluviale et aménager les espaces publics**, au profit des modes de déplacement doux, de l'accès aux commerces et aux services ;
- > **requalifier le bâti ancien** et reconquérir les immeubles en friche.

L'action globale s'articule avec le dispositif national *Action cœur de ville* : ciblage dans ce contrat des actions en lien direct avec les compétences départementales. Ce contrat illustre **l'engagement du Département en faveur de la revitalisation des villes-moyennes, avec des leviers d'action opérationnels (ingénierie et soutien financier).**

Les projets font l'objet d'un partenariat étroit entre les équipes de la ville et celles du Département pour permettre de mettre en œuvre les actions participant au renforcement du rayonnement de Libourne.